



Compte-rendu Rendez-vous citoyen 19 novembre 2011

Une majorité municipale au bord de l'implosion

Depuis la démission d'Alain Auger (septembre 2011), ils ne sont potentiellement plus que 20 conseillers à pouvoir siéger mais dans les faits ils sont 12 à 13 conseillers : une majorité qui n'atteint plus son quorum sans la présence des élus de l'opposition.

1- Des dossiers à surveiller de près :

Le Théâtre :

Malgré la pétition signée par plus de 1400 personnes, l'accès de la scène du théâtre est toujours interdit aux moins de 17 ans et aux groupes de plus de 7 personnes. Une situation qui perdure depuis le mois d'avril sans paraître émouvoir la majorité de Philippe Guyénot.

La Maison Pour Tous :

Sans domicile fixe fin juin suite à l'inondation qu'elle a subie lors d'un orage, elle a été relogée dans les bâtiments de l'ancien lycée agricole que Philippe Guyénot avait promis à la Maison Familiale Rurale. Une décision irréfléchie et prise dans la précipitation qui ne satisfait personne, la Maison Pour Tous manquant cruellement de place, la Maison Familiale Rurale ne voulant pas partager les locaux avec quiconque. Une cohabitation bien difficile et beaucoup d'usagers mécontents.

Institut de Vigne :

Un président du conseil d'administration (le maire) absent, pas de directeur de la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) depuis plusieurs mois. Nous déplorons un laisser-aller et un désintérêt de la majorité municipale pour l'action sociale à Semur-en-Auxois.

2- Des dossiers qui semblent leur brûler les doigts :

Ils ont une fâcheuse tendance à essayer de redonner à d'autres les dossiers qui demandent **travail, expertise et intelligence**.

L'assainissement :

Comment peut-on envisager de redonner ce dossier au SIAEPA (Syndicat des Eaux regroupant 50 communes) avant que la totalité des remises aux normes chez les particuliers et l'ensemble des travaux sur Semur soient achevés ?

Il serait logique que ce transfert soit fait à la fin du programme d'assainissement.

Le crématorium :

Ce dossier aurait pu être porté par la commune plutôt que par la Communauté de Communes, à qui **on a donné le terrain pour l'euro symbolique**.

A noter une inertie totale de l'ensemble des conseillers de la majorité et du Directeur Général des Services qui ne sait monter aucun dossier.

3- La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Cette révision souhaitée par P. **Guyénot n'a pour objectif que de satisfaire des promesses électorales** : faire plaisir à des amis en rendant constructibles des terrains qui ne l'étaient pas auparavant.

A noter que **des terrains ont été vendus à des amis au prix de terres agricoles** et que dans la révision du PLU, ces terrains seraient désormais constructibles.

En parallèle, alors qu'il se plaint de ne pas avoir assez de terrains pour construire, P. Guyénot vend à un autre ami un terrain pour bâtir deux maisons; dans nos projets, nous avons prévu d'y aménager tout un éco-quartier.

4- La Collégiale :

La suite des travaux semble fort compromis puisque le dossier n'a pas été poursuivi et ne pourra plus être financé avant la fin du contrat de projet État-Région (2013-2014)... et pourtant les marchés étaient signés avec les entreprises.

Aucun projet, aucun dossier...une ville laissée à l'abandon

Des promesses de campagne irréalisables et irréalisées, des engagements non tenus, des effets d'annonce sans jamais en avoir évalué ni chiffré les conséquences financières.

5- Ordures ménagères : redevance incitative :

La mise en place de la **redevance incitative** pour le ramassage des ordures ménagères décidée par la communauté de communes avec le vote des élus de Semur **contestable écologiquement** (deux camions au lieu d'un, dépôts sauvages prévisibles, encombrement des déchetteries), **couteuse économiquement** (puces, logiciels, personnel en plus...) est particulièrement **injuste socialement**.

Elle aboutira à diminuer fortement le prix payé par les habitants des plus «grosses maisons» au détriment des habitants des petits appartements.

Une autre méthode était possible, la mise en place de la **taxe incitative** calculée en fonction de la valeur locative de la maison et du nombre de ramassage.

Questions du public :

- ✓ *Un cruel manque de salle d'exposition et de réunion à Semur désormais, et pourtant ce ne sont pas les locaux qui manquent.*
- ✓ *La cantine de l'école de Champlon : qui accueille 90 enfants dans la salle Viollet le Duc, bruyante et non adaptée.*

Une situation déjà évoquée par les parents d'élèves en 2009, la municipalité leur a dit qu'une étude était en cours...ce qui paraît faux.

L'impact du bruit sur la santé des enfants de l'école de Champlon ne semble pas être une de leur priorité.

**Michel Neugnot, Patricia Lasnier,
Patrick Marion, Valérie Chaumet**

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois – 23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel : neugnot-michel@wanadoo.fr ou accueilliretbienvivre@gmail.com tél : 06 07 48 78 45

<http://michel-neugnot.fr>

